

Vous suspectez l'ours d'avoir attaqué votre troupeau ou endommagé vos ruches

QUE FAIRE ?

Prendre contact par téléphone **dans les 48 heures.**



HAUTES-PYRENEES (65)

DANS LE TERRITOIRE DU PARC NATIONAL – CŒUR ET AIRE D'ADHESION (territoire administratif des communes qui ont adhéré la charte), **avec le parc national, en fonction du lieu du dégât :**

Nom	Téléphone permanence
Parc National des Pyrénées – Ours – 24h/24h – tout le territoire	05 62 54 16 79

HORS DU TERRITOIRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES AINSI QUE SUR LA TOTALITE DU TERRITOIRE COMMUNAL DE BAGNERES DE BIGORRE ET CAMPAN, **avec le Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage :**

Nom	Téléphone*
Bureau du Service Départemental 65 - Lourdes	05 62 94 55 10
Brigade Ouest 1	06 25 03 21 15
Brigade Est 2	06 25 03 23 86

ou à défaut de pouvoir les contacter, vous pouvez joindre l'Équipe Ours :

Nom	Téléphone*
Bureau Équipe Ours	05 62 00 81 08

** s'il n'y a que le répondeur, laissez un message*

PRECAUTIONS A PRENDRE

Bien localiser l'emplacement du dégât et, si possible, recouvrir la (les) carcasse(s) pour empêcher les charognards d'intervenir ; pour les ruchers, établir un périmètre de protection.

Laissez un message avec votre nom, numéro de téléphone, cabane et localisation précise du dommage à constater.

ENSUITE QUE SE PASSE-T-IL ?

Un agent constatateur habilité se rendra, dans les plus brefs délais (moins de 48h), sur les lieux pour réaliser le constat de dommage et assurer les démarches administratives nécessaires à l'instruction du dossier, en fonction du lieu du dommage.